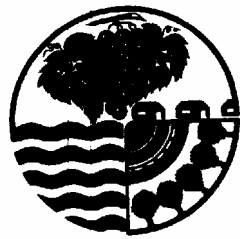


**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE
DE CARBON-BLANC**



PROCES-VERBAL

**SEANCE DU 27 JUIN 2008
à 11 heures 15**

à l'Hôtel de Ville

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de CARBON-BLANC, **le 27 juin deux mille huit à 11 heures 15**, sous la présidence de Monsieur Franck MAURRAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

- *Franck MAURRAS, Maire*
- *Jeannine THORE, Adjointe au Maire,*
- *Nicolas MADRELLE, Adjoint au Maire,*
- *Anne-Marie TRUANT, Adjointe au Maire,*
- *Jean-Paul BOP, Adjoint au Maire,*
- *Anne-Marie DUPEY, Adjointe au Maire,*
- *Jean-Luc FLIPO, Adjoint au Maire,*
- *Sylvie DARMANTE, Adjointe au Maire,*
- *Michel THOMAS, Adjoint au Maire,*
- *Lyse BENIZEAU, Conseillère Municipale Déléguée,*
- *Guy BARDIN, Conseiller Municipal Délégué,*
- *Christophe BACKE, Conseiller Municipal,*
- *Mireille DELPRAT-VIROL, Conseillère Municipale,*
- *Thierry VEYRET, Conseiller Municipal,*
- *Ange-Hélène YEBGA HOT, Conseillère Municipale,*
- *Didier LAMY, Conseiller Municipal Délégué,*
- *Serge MERLE, Conseiller Municipal,*
- *Alice del MOLINO, Conseillère Municipale,*
- *Marjorie CANALES, Conseillère Municipale,*
- *Marie-Claude GOUGAUD, Conseillère Municipale,*
- *Jean-Paul GRASSET, Conseiller Municipal,*
- *Catherine DELORME, Conseillère Municipale.*

ETAIENT ABSENTS

- *Valérie SERF, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à Madame DUPEY*
- *Nadia FRERE, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à Monsieur BACQUE*
- *Jacques ANTHOUNET, Conseiller Municipal Délégué, qui a donné pouvoir à Monsieur VEYRET*
- *Fouzia CARPENTIER, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à Madame TRUANT*
- *Olivier SOMPS, Conseiller Municipal Délégué, qui a donné pouvoir à Monsieur BOP*
- *Aïcha COLAS, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à Monsieur FLIPO*
- *Bertrand FOURRE, Conseiller Municipal, qui a donné pouvoir à Madame THORE*

Monsieur MAURRAS ouvre la séance et propose Monsieur Christophe BACKE comme Secrétaire, en vertu de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

1. FDAEC

Monsieur le Maire rappelle que l'Assemblée plénière du Conseil Général de la Gironde a décidé de reconduire et de majorer de 5 % pour l'année 2008 le dispositif du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC).

Sont financés par le FDAEC les travaux d'aménagement ou de réparation concernant des équipements communaux dans la mesure où aucune autre aide plus spécifique du Conseil Général ne peut être attribuée, soit en raison de leur montant, soit en raison de leur nature.

Conformément aux modalités de répartition décidées par le Conseil Général, une réunion des Maires du Canton sous la présidence de Philippe MADRELLE s'est déroulée le 18 Juin 2008 afin de préciser les sommes allouées à chaque Commune.

Il a été ainsi décidé d'attribuer à la Commune de CARBON-BLANC la somme de 35 877.40 €.

Cette aide pourrait contribuer à l'aménagement des espaces extérieurs de l'école Prévert.

Aussi, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir décider d'affecter le FDAEC attribué à la Commune de CARBON-BLANC au financement des opérations suivantes :

◇ Aménagement des espaces extérieurs de l'école Prévert 125 079.92 €

Le financement complémentaire de cette opération sera le suivant :

◇ FCTVA 22 514.00€
◇ Autofinancement 66 688.52 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la proposition de Monsieur le Maire.

2. COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, Monsieur le Maire rappelle qu'une Commission Communale des Impôts Directs est institué dans chaque Commune, composée, outre son Président (le Maire ou son Représentant), de 8 Commissaires.

Les Commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la Commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la Commission. Un Commissaire par liste doit être domicilié en dehors de la Commune.

Les 8 Commissaires titulaires ainsi que les 8 Commissaires suppléants sont désignés par la Direction des Services Fiscaux de la Gironde sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

La désignation des Commissaires et de leurs suppléants est effectuée afin que les personnes respectivement imposées à la Taxe Foncière, à la Taxe d'Habitation et à la Taxe Professionnelle soient équitablement respectées.

La durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Aussi, Monsieur le Maire propose de soumettre à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux les candidatures suivantes :

Commissaires Titulaires :

1 del MOLINO Alice	1	AZNARD Robert
2 THOMAS Michel	2	ANDRE Jean
3 BOP Jean-Paul	3	HERNANDEZ Antonio
4 TRUANT Anne-Marie	4	HULLIN Jean
5 BEAUDREUX Jean-Claude	5	GASCON Maria-Pilar
6 CARTI Michel	6	VEYRET Thierry
7 ESTAY Claude	7	GRASSET Jean-Paul
8 DARMANTE Sylvie Hors Commune	8	VILLEMAT Nicole Hors Commune

Commissaires suppléants :

1 BARDIN Guy	1	DELAS Jean-Claude
2 FRERE Nadia	2	BECERRO Michel
3 MERLE Serge	3	CORDIER Chantal
4 THORE Jeannine	4	RICHARD Claude
5 EUGENE Elie	5	JOUSSAUME Daniel
6 BERTRAND Fernand	6	BENIZEAU Daniel
7 WINTROP Edna	7	GOUGAUD Marie-Claude
8 BOURNET Maria del Pilar Hors Commune	8	CHEVALEYRE Jean-Luc Hors Commune

Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

3. CONVENTION O FIL DU JEU

Dans le cadre du fonctionnement de l'Accueil Familial, Madame DARMANTE indique qu'il est envisagé de mettre en place une ludothèque à destination des enfants fréquentant cette structure.

L'Association « O fil du jeu » propose de mettre à disposition une malle de jeux et jouets renouvelés tous les trois mois et d'organiser une animation de deux heures par trimestre en direction des Assistantes Maternelles. Cette séance aurait lieu en présence d'une ludothécaire.

Le coût de la prestation est fixé à 420 € par an. Elle débiterait le 1^{er} septembre 2008 et s'achèverait le 31 août 2009.

Afin de mettre en oeuvre cette action, il convient de passer une convention avec ladite association dont le siège social est situé 7 Rue Georges Clémenceau à CARBON-BLANC.

Aussi, Madame DARMANTE propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec Association « O fil du jeu »

La dépense correspondante est inscrite au Budget de l'exercice en cours, article 611.

Sa proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

4. PERSONNEL – REMUNERATION DES ASSISTANTES MATERNELLES

La loi n° 2005-706 du 27 juin 2005 et le décret du 29 mai relatif aux dispositions du Code du Travail applicables aux assistants maternels et aux assistants familiaux modifient le mode de rémunération des assistantes maternelles.

Afin de répondre aux exigences fixées par les textes, une étude a été conduite, à l'initiative de Monsieur le Maire, par les Services.

Des contacts ont été également établis avec des Communes voisines afin de connaître les dispositions qu'elles avaient envisagées d'arrêter en la matière.

Devant la complexité du dossier, les Communes concernées ont conduit une réflexion de fond qui, à notre connaissance, n'est toujours pas parvenue à son terme.

Parallèlement, une concertation a été engagée en interne auprès des usagers de l'Accueil Familial ainsi qu'auprès des agents du Service. Ce dossier a fait l'objet de différentes propositions qui ont été présentées successivement en Commission Ressources.

Au terme de cette concertation qui a duré plusieurs mois, le projet présenté a reçu l'avis favorable des assistantes maternelles de notre Commune.

Aussi, Monsieur le Maire propose de fixer les conditions de rémunération des Assistantes Maternelles de CARBON-BLANC de la manière suivante, à compter du 1^{er} septembre 2008 :

Nature de la rémunération	Montant
SALAIRE	<u>Base</u> : le contrat signé par les parents <u>Taux horaire</u> de 2,65 € avec indexation du SMIC
Frais de nourriture et d'entretien	8,030 €/jour/enfant indexés sur le SMIC
Prime de vacances	490 €/an
Indemnités d'adaptation	63,30 € indexés sur le SMIC
Indemnités de réunion	10,55 €/h indexés sur le SMIC
Indemnités d'attente	16,30 €/jour/enfant indexés sur le SMIC
Indemnités en cas de suspension d'agrément	272,91 €/mois
Indemnités en cas de handicap reconnu de l'enfant	11,60 €/jour indexés sur le SMIC

La dépense correspondante est prévue au budget de l'exercice en cours, chapitre 12, article 64131.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les conditions de rémunération précisées plus haut en faveur des assistantes maternelles de la Commune.

5. VILOGRAPHIE

La réalisation du lotissement Hautes Rives étant bien engagée, Monsieur BOP propose de baptiser les voies du Lotissement Les Hautes Rives 2.

La voie reliant la Rue des Vergers à l'intersection des Rues des Vignobles/des Merlots : Rue des Vignobles

La voie reliant la Rue des Vignobles à la Rue des Vignobles : Rue du Cabernet.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur cette proposition.

6. CONVENTION CAF/CEJ – AVENANT N° 1

Lors de sa séance du 5 décembre 2006, Madame THORE rappelle que le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Ce contrat prévoit pour les contrats en cours le versement d'un acompte annuel fixé à 70 % de la liquidation de l'année n-1.

La CAF propose de modifier l'article 5-3 sur les modalités de paiement et de révision des droits en ce qui concerne les avances, comme suit :

« Pour les Contrats Enfance Jeunesse » en cours, la CAF versera deux avances annuelles :

- * 35 % du droit prévisionnel de l'année N dans le courant du 1^{er} trimestre de l'année N
- * 35 % du droit prévisionnel de l'année N conjointement à la liquidation de l'exercice N-1 ».

Aussi, Madame THORE demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au Contrat Enfance Jeunesse à intervenir avec la CAF de la Gironde.

Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

7. AIRES DE JEUX – PROGRAMME DE REALISATION

Madame THORE indique que CARBON-BLANC a engagé une réflexion sur la place des enfants dans la Commune et la réalisation de nouvelles aires de jeux.

Parallèlement, les rencontres Agenda 21 ont conclu à la nécessité de donner aux habitants un rôle dans la mise en oeuvre concrète de projets.

C'est ainsi qu'un nouveau projet d'aire de jeux a été conçu dans le cadre d'une démarche participative impliquant une trentaine de carbonblanais.

L'appel à projet a été engagé en octobre 2007 sur la base d'un concours.

Une équipe pilotée par Monsieur Emmanuel HEMOUS a présenté un projet élaboré collectivement au jury le samedi 24 mai 2008.

Ce projet situé dans le quartier du Faisan face au Collège et à proximité du Centre de Loisirs s'est appuyé sur l'expression des habitants. Il a pris en compte l'environnement du site, l'accessibilité à tous les publics, les contraintes techniques et sécuritaires.

Le budget alloué pour la réalisation de cette opération, soit 70 000 € TTC, a été également respecté dans l'étude du projet.

Le jury a donc retenu cette proposition.

Par ailleurs, la restructuration et l'extension de l'Ecole Jacques Prévert ont entraîné une modification des accès ainsi que du périmètre de la cour. Les espaces extérieurs de cet établissement ont ainsi été redéfinis en concertation avec l'équipe éducative.

Le coût prévisionnel de la réinstallation des nouveaux jeux ainsi que des surfaces de sécurité a été établi à 25 000 € TTC.

Enfin, il a été envisagé de changer le manège implanté dans l'aire de jeux de Favols compte tenu de son ancienneté.

Le coût de cette opération est estimé à 9 000 € TTC.

Mesdames THORE et TRUANT soulignent l'exemplarité de la démarche participative qui a été initiée par Monsieur le Maire autour de ce projet.

Ainsi, Madame THORE demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le programme de réalisation et de requalification des aires de jeux tel que décrit ci-dessus dont le coût prévisionnel s'établit à 104 000 € TTC.

La dépense est prévue à l'article 2318 du budget de l'exercice en cours.

Le cahier des charges en vue de l'attribution des marchés de travaux sera établi par les Services. Une consultation sera engagée afin d'attribuer le marché de travaux conformément à l'article 28 du Code des Marchés publics.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame THORE.

8. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

A l'initiative du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, Monsieur FLIPO rappelle que plusieurs actions éducatives et de prévention ont été mises en place dans la commune ces dernières années en collaboration avec l'association PRADO Prévention Spécialisée.

Il est proposé pour 2008, d'organiser 3 nouveaux chantiers éducatifs à Carbon-Blanc :

Ces projets visent à favoriser l'insertion des jeunes en leur permettant une approche du monde du travail et en participant à la vie de la commune.

Dans le cadre de la fête de la musique, un groupe de 6 jeunes de moins de 16 ans est déjà intervenu en s'impliquant dans la manifestation et le service des repas.

Deux autres chantiers s'adressant à des jeunes de plus de 16 ans sont prévus :

- * Les 16 et 17 juillet : un chantier « peinture » sur les façades de l'espace Favols concernant 4 jeunes
- * Les 3, 4 et 5 novembre : un chantier « nettoyage et espaces verts » sur la Plaine des Sports du Faisan concernant également 4 jeunes.

Ces jeunes bénéficieront d'un contrat de travail établi par PRADO prévention spécialisé et seront accompagnés par deux éducateurs de cette association.

Le budget prévisionnel de cette opération s'élève à 4 800 €

L'association Prado Prévention Spécialisée a sollicité un financement dans le cadre du dispositif « Ville Vie Vacances ».

Une participation de la commune de 1 850 € correspondant à l'encadrement technique, à l'achat de matériel (650 €) ainsi qu'au versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Prado Prévention Spécialisée (1 200 €) est nécessaire afin d'assurer la faisabilité de cette opération.

Aussi, Monsieur FLIPO propose de

- ✗ Décider d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 200 € à l'association Prado Prévention Spécialisée
- ✗ D'assurer l'encadrement technique de ces chantiers ainsi que la fourniture du matériel nécessaire à leur déroulement.

La dépense correspondante sera inscrite à l'article 22 du budget de l'exercice en cours.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le versement de la subvention au PRADO.

ANNEXE BUDGET PREVISIONNEL POUR LES 3 CHANTIERS

DEPENSES		RECETTES	
Rémunération des jeunes	2 270 €	Participation PRADO	1 850 €
Sortie organisée pour les 4 jeunes de – de 16ans	80 €	Subvention V.V.V Conseil Général	1 100 €
Salaire 2 éducateurs PRADO	1 800 €	Subvention Ville de Carbon-Blanc	1 200 €
Encadrement technique, fournitures et matériel	650 €	Encadrement technique, fournitures et matériel de Carbon-Blanc	650 €
TOTAL	4 800 €		4 800 €

9. DECISION MODIFICATIVE

Lors de sa séance du 11 septembre 2007, Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé de s'associer aux actions engagées par la Communauté Urbaine de Bordeaux pour la maîtrise de l'utilisation de l'eau et la réduction des déchets à la source. Une aide de 60 € pour les récupérateurs des eaux pluviales et 30 € pour les composteurs est versée sur justificatif aux particuliers qui en font la demande.

Ce dispositif prévoit que la Commune procède au versement de l'aide octroyée aux usagers et que la Communauté Urbaine de Bordeaux rembourse tous les quadrimestres les sommes versées.

Le Budget 2008 prévoyait la somme de 5 000 € en dépenses et en recettes de la Section d'Investissement pour cette opération.

57 composteurs et 96 récupérateurs d'eau ont été pris en charge par la Commune à ce jour.

Aujourd'hui, après lecture de la dernière situation budgétaire, il apparaît que les crédits prévus ont été consommés.

L'opération se poursuivant jusqu'au 10 septembre 2008, il convient de modifier la structure budgétaire comme il suit :

ARTICLE	DESIGNATION	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
2313	Immobilisation en cours	2 000 €	
274	Prêts		2 000 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la modification proposée.

10. PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) - MISE EN PLACE

Monsieur BOP rappelle que la Communauté Urbaine de Bordeaux, dans la mise en œuvre du Plan Local de l'Habitat, notamment de son programme d'action au titre du parc privé, s'est engagée dans le lancement d'un Programme d'Intérêt Général « Lutte contre le mal logement et promotion des loyers maîtrisés et de l'habitat durable ».

Elle a confié au PACT le suivi - animation de cette action.

Cet outil du PLH doit permettre de traiter plusieurs thématiques du parc privé :

- * Maîtrise des niveaux de loyers
- * Lutte contre les logements indignes
- * Remise sur le marché de logements vacants
- * Promotion de l'habitat durable

A destination de 2 publics :

- * Les propriétaires bailleurs sous réserve d'un engagement de location pendant 12 ans au taux mensuel de 7,29 €/m²
- * Les propriétaires occupants sous réserve d'un plafond de ressources

Par délibérations des 25 mai et 23 novembre 2007, le Conseil de Communauté a décidé de majorer les subventions versées aux propriétaires (10 % du coût des travaux avec un plafond de coût de travaux subventionnables de 650 €/m² et d'aide de 3500 € par logement).

Toutefois la Communauté Urbaine de Bordeaux ne peut verser l'aide complémentaire que si la commune s'engage financièrement à accompagner le propriétaire.

L'objectif fixé par la Communauté Urbaine de Bordeaux pour l'ensemble des communes est d'atteindre progressivement un taux de réalisation de 70 % du Plan de cohésion sociale en 2010 ce qui représenterait

- * 213 interventions au titre de loyers maîtrisés
- * 54 au titre de l'habitat indigne
- * 190 au titre de logements vacants remis sur le marché.

Afin de participer activement à la réussite de ce dispositif, Monsieur BOP propose que la Commune de CARBON-BLANC contribue au financement des travaux de réhabilitation en complément de la Communauté Urbaine de Bordeaux dans le cadre du PIG en accordant pour ceux-ci une subvention correspondant à 10 % de leur coût plafonné à 650 €/m². L'aide maximale accordée par logement ne pourra être supérieure à 3 500 €

Pour la période 2008/2010 Monsieur BOP propose que les objectifs de la Commune de CARBON-BLANC soient les suivants :

- * Habitat indigne : 1
- * Loyers maîtrisés : 1
- * Vacants remis sur le marché : 1

Compte tenu de ces éléments, Monsieur BOP propose que le Conseil Municipal :

- * Prenne acte de la mise en place du PIG Général « Lutte contre le mal logement et promotion des loyers maîtrisés et de l'habitat durable »
- * Acte les objectifs précités
- * Participe au cofinancement des travaux au taux de 10 % avec un plafond de coût de 650 €/m² et un plafond d'aide de 3500 €/logement
- * S'engage à inscrire les sommes correspondantes aux budgets prévisionnels de 2008, 2009 et 2010 soit 3500 € pour 2008, 3500 € pour 2009, 3500 € pour 2010,
- * autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la CUB pour formaliser les engagements.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions de Monsieur BOP.








11. IMPUTATION DE DEPENSES EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses relatives à un bien meuble d'un montant inférieur à 500 € peuvent être inscrites en Section d'Investissement sous réserve d'une délibération expresse du Conseil Municipal.

Suivant l'instruction n° 83-227 MO du 23 décembre 1983 et ce depuis le 1er janvier 1993, Monsieur le Maire rappelle que le seuil au-dessous duquel les biens meubles sont comptabilisés en section de fonctionnement est fixé à 500 €.

Cependant, sur délibération expresse jointe au mandat de paiement, je vous rappelle qu'un bien meuble d'un montant inférieur peut être inscrit en section d'investissement dès lors qu'il s'agit d'une acquisition qui revêt un caractère de durabilité.

Aussi, Monsieur le Maire propose de décider d'imputer en investissement le matériel mobilier désigné ci-après qui est une dépense à caractère durable :

 Une armoire -----	238.00 € TTC (article 2184)
 Un vestiaire-----	106.44 € TTC (article 2184)
 deux poussettes pliables -----	392.98 € TTC (article 2188)
 Trois lits « parapluie » -----	342.36 € TTC (article 2188)
 Une chaise haute-----	96.87 € TTC (article 2188)
 Des jeux -----	146.00 € TTC (article 2188)
 soit au total -----	1 322.65 € TTC

Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

12. ADHESION A L'ASSOCIATION BORDEAUX 2013

Monsieur le Maire indique que Bordeaux est une des quatre villes françaises encore en compétition pour être désignée comme capitale européenne de la culture en 2013.

Nous avons jusqu'en septembre pour convaincre le jury européen que notre agglomération mérite le plus ce titre et que tout un territoire s'est mobilisé autour de ce projet.

Afin de contribuer à la réussite de la candidature bordelaise, Monsieur le Maire propose que la commune de CARBON-BLANC adhère à l'Association Bordeaux 2013 au même titre que les communes de l'agglomération, la Communauté Urbaine de Bordeaux, le Département et la Région.

La cotisation correspondant à cette adhésion est fixée à 200 € par an pour les Communes de notre catégorie.

Aussi, Monsieur le Maire propose de décider de l'adhésion de la Commune de CARBON-BLANC à l'Association BORDEAUX 2013 dont le siège est situé 1 place Jean Jaurès à BORDEAUX.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la proposition de Monsieur le Maire.

La dépense correspondante est inscrite au budget de l'exercice en cours.

13. INFORMATIONS

a. DECISION DE L'ORDONNATEUR

Sur décision de l'Ordonnateur, Monsieur le Maire rappelle que le compte "dépenses imprévues" de la Section de Fonctionnement fait l'objet des virements de crédits suivants :

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	NATURE	SOMME	NATURE	SOMME
Dépenses imprévues	020.022	1 200.00€		
Subvention exceptionnelle			025.6574	1 200.00 €
TOTAUX		1 200.00 €		1 200.00 €

b. CHATEAU BRIGNON

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Carbon-Blanc a engagé en juin 2006 une étude de valorisation du Château Brignon situé sur la commune, portant sur l'opportunité de créer un pôle ressources dédié aux arts plastiques / arts visuels.

L'étude confiée à l'équipe formée par l'Agence AVEC et BL2 Architectes avait pour objectif de finaliser le concept, de définir les modalités de réutilisation de cet ensemble bâti et les conditions de faisabilité du projet.

À l'issue du diagnostic (décembre 2006) et du test de faisabilité architectural et technique réalisé sur la base d'un pré-programme (mai 2007), l'équipe a conclu à l'intérêt de développer un projet de « fabrique d'artistes » autour des arts plastiques et visuels contemporains.

La dernière étape de cette étude a permis d'évaluer les conditions de réalisation des travaux ainsi que les contraintes juridiques et financières liées à l'exploitation.

A l'issue de cette phase de travail et au cours des différents entretiens conduits avec les partenaires, il a été convenu de recentrer le concept sur l'univers de la bande dessinée au regard du contexte favorable au développement de cette pratique artistique.

En effet, la bande dessinée représente aujourd'hui un secteur non négligeable de la création artistique et de l'édition, et la production augmente de façon très sensible depuis ces dernières années.

Par ailleurs, l'agglomération de Bordeaux est considérée, après Paris, comme la deuxième en France par le nombre d'auteurs de BD qui y résident. De nombreux libraires installés à Bordeaux se sont spécialisés en BD et plusieurs éditeurs sont également présents sur l'agglomération dont certains bénéficiant d'une côte européenne et internationale. Il existe également trois écoles qui forment les jeunes à la technique de la BD et quelques événements sont organisés autour de la BD comme le festival Bulles des Hauts de Garonne. En dépit de ce vivier, aucune structure permanente n'existe pour valoriser le 9^{ème} art.

La BD intéresse tous les publics et notamment les jeunes et sa présence est de plus en plus marquée dans le cadre éducatif.

Le projet de Carbon-Blanc représente donc une réelle opportunité, pour notre territoire, de valoriser son potentiel de créateurs et d'industrie créative.

Au-delà de l'objectif culturel, Monsieur le Maire indique que ce projet s'inscrit très fortement dans le champ économique, par la volonté d'aider les auteurs et les entreprises associées à mieux vivre de la BD, par la dynamique qu'il peut impulser dans une logique de pépinière d'entreprises. Il s'agit d'inciter les auteurs à se regrouper, à mutualiser leurs moyens, à optimiser leur potentialité créative.

Le secteur de la BD est par définition et par nature un secteur dans lequel l'auteur ne peut pas être dissocié de l'entreprise (les éditeurs) et du diffuseur (le libraire). La demande des entreprises et l'évolution des logiques partenariales permettent également d'envisager un rapprochement avec le secteur privé.

Le positionnement de ce projet sur l'univers de la bande dessinée s'articule autour de quatre grands axes :

- ✗ le **soutien à la recherche et à la création** par l'accueil d'auteurs en résidence et la mise à disposition de moyens technologiques et logistiques
- ✗ l'**aide à la production éditoriale** et à l'insertion économique des auteurs émergents
- ✗ l'**aide à la diffusion** par la mise à disposition d'espaces d'exposition, l'organisation de manifestations en relation avec d'autres structures et institutions, la production de supports de diffusion...
- ✗ la **médiation** en direction du grand public et de publics spécifiques (professionnels, amateurs, étudiants...) avec une attention particulière au public jeune.

Monsieur le Maire indique que si les grandes orientations du concept initial ont été conservées, le **recentrage du projet sur la bande dessinée** a permis de préciser, au regard des attentes exprimées par les auteurs et personnes-ressources rencontrées, les orientations programmatiques et d'affiner les coûts d'investissement et de fonctionnement qui sont présentés dans la note de synthèse remis à chaque Elu.

Madame TRUANT rappelle que la Commission Culture a pleinement été associée au travail présenté par Monsieur le Maire.

Madame THORE quant à elle souhaite que les enfants des écoles soient largement impliqués dans le projet et notamment dans le cadre de classes artistiques. Elle se réjouit de la dimension départementale des actions envisagées et espère que les carbonblanais s'approprieront et feront vivre ce site. Elle souligne la nécessaire complémentarité de ce projet avec d'autres projets qui sont nés autour de la BD dans notre territoire.

Monsieur GRASSET se félicite de ce projet mais s'interroge quant au financement, notamment en ce qui concerne le fonctionnement.

Monsieur le Maire indique que cette opération sera mise en oeuvre dans un cadre pluriannuel et que le Conseil Municipal sera consulté à chaque étape de son évolution.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal de son attention et lève la séance à 12 h 15.

